

Crise de gouvernance mais surtout crise systémique

Vendredi 15 octobre 2021 - N°365



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Tous les dirigeants d'entreprises ou d'institutions savent qu'il faut lutter contre les bulles, les courtisans ou les carriéristes qui vous coupent de vos bases et vous isolent progressivement des réalités. Ce risque d'isolement et de carence de mise en perspective épargne d'autant moins France Galop que ses statuts organisent une forte concentration des pouvoirs de décisions autour du président et des onze autres membres du Conseil d'Administration. De plus, le Conseil d'Administration actuel, pour ce qui concerne la part des représentants des propriétaires et des éleveurs, est particulièrement concentrée sur quelques-uns.

L'actualité récente a illustré de façon plutôt cruelle le risque que fait courir l'absence à la fois de concertation large et de débats contradictoires.

« L'affaire Linette » ...

Comme élu des propriétaires à France Galop ou comme administrateur du PMU j'ai apprécié le dynamisme de Cyril Linette, directeur général du

PMU depuis trois ans et demi, son art consommé de la communication et sa science des présentations synthétiques. Mais –bien heureusement- cela ne m'a jamais empêché de prendre son contrepied lorsque je n'étais pas d'accord avec lui, en particulier pour tenter de limiter les effets destructeurs de la stratégie de contraction de l'offre de paris. Son bilan positif de réduction des coûts est par ailleurs passé par une politique de gestion des ressources humaines pour le moins brutale dont certaines conséquences ont pu peser.

Ma liberté d'analyse, qui est un devoir vis à vis des acteurs de la filière qui sont *in fine* les actionnaires du PMU, fut souvent vivement critiquée au sein de France Galop. Administrateur du PMU j'aurais été aux yeux de certains tenant du discours unique, condamné à une approbation béate qui m'aurait interdit toutes positions hors de la ligne fixée. Et lorsque ces fonctions ont cessé et ma liberté de parole en dehors du conseil retrouvée, toutes remarques de ma part ne pouvaient aux yeux des mêmes n'être que l'expression d'un manque d'objectivité face à une stratégie parfaite par définition et quels qu'en soient les résultats.

Ceux qui ont siégé avec moi dans les différentes instances de l'Institution connaissent pourtant ma soif d'analyses et ma liberté de parole. Au Conseil d'Administration de France Galop certains ont même été jusqu'à réclamer ma démission au seul motif que je faisais vivre la contradiction et donc avancer les débats.

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

La semaine dernière, c'est à l'occasion d'une réunion avec les syndicats du Trot, du Galop et du PMU, que Cyril Linette a présenté sa position sur un projet de déménagement de l'ensemble et son regroupement dans l'immeuble Thémis situé à côté du Palais de Justice dans le quartier des Batignolles à Paris. Ses conclusions l'on conduit à émettre « les plus grandes réserves » sur le projet qui, selon lui « ne semble pas en capacité de répondre aux besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs ». Il a ajouté que, sans évolution, il « fait courir au PMU des risques inacceptables en matière d'environnement et de travail ».

Cette position argumentée lui appartient et, peut-être fondée pour partie. Ce qui l'est moins a été la méthode : ce n'est pas à l'occasion d'un Conseil d'administration du PMU ou d'une réunion avec France Galop et Le Trot à l'origine du projet immobilier que le Directeur Général a pris cette position. C'est devant une représentation syndicale et, semble-t-il sans en avoir informé préalablement aucun des administrateurs du PMU y compris le président non exécutif. La brutalité – le mot n'est pas excessif – de cette démarche dénote pour le moins un manque de confiance et de respect vis à vis des membres du GIE PMU (les sociétés de courses) comme vis-à-vis des administrateurs représentant l'État.

... et les conséquences à en tirer

La perte de confiance *a priori* réciproque installe une crise ouverte et ce sera au Conseil du PMU, avec sans doute une concertation entre les représentants des sociétés de courses et ceux de l'État, de la régler.

Cette affaire, comme pas mal d'autres, met en évidence le danger des excès de la pensée unique.

L'homme providentiel n'existe pas et, évidemment, aucun manager, aucune stratégie, ne sont à l'abri de faux pas. La vision restrictive de la politique de l'offre – la stratégie de monopole tournant le dos à l'évolution numérique des jeux et paris – aura marqué le début du mandat Linette. Elle aura coûté à l'Institution et marqué une rupture nette dans la trajectoire des paris hippiques. Dans mes *Grain de Sel*, comme dans les réunions de l'Institution, ce n'était pas un crime de le dire, comme de constater la relance ratée du Quinté. C'était d'autant moins un crime que petit à petit, sans le reconnaître vraiment, cette année, la politique de réduction de l'offre a été corrigée et les tirelires des Quintés sont revenues, avec des résultats positifs sensibles.

Si, sur la forme, l'attitude de Cyril Linette devant les syndicats est hautement condamnable, ce n'est évidemment pas une raison pour considérer que les analyses qu'il a posées sont sans objet. Il semble que les préoccupations ainsi exprimées rejoignent celles des salariés qu'il faudra bien associer à notre projet d'une manière ou d'une autre. Ne les balayons pas d'un revers de la main avec un mépris coupable. C'est pourquoi, lors du dernier Comité de France Galop j'ai demandé qu'on prenne le temps du dialogue, de la concertation, de l'explication et qu'on ne cherche pas à passer en force dans la précipitation et sans la participation active du Directeur du PMU, celui-là ou un autre. Ai-je été entendu ? L'avenir le dira.

La crise systémique est là : le rassemblement s'impose

Le rôle d'un Président et de son conseil d'Administration – évidemment plus encore dans la vie associative – est de rassembler. Le jour de l'élection des douze administrateurs nous ne

signons pas, au nom de tous les acteurs des courses, un chèque en blanc pour 4 ans et, tout en déléguant la gestion, nous devons être associés à la définition de la stratégie qu'il appartient ensuite au Conseil de mettre en œuvre.

C'est des représentants des propriétaires, entraîneurs, éleveurs, jockeys et sociétés de courses que le Conseil d'Administration de France Galop tire sa légitimité. Il ne peut être pour lui question de l'ignorer pendant 4 ans en se réfugiant derrière des arguties juridiques pour refuser le débat quand la stratégie ou une évolution structurante à long terme comme un projet immobilier sont en jeu. Il s'en suivrait une durable crise de confiance alors même que le modèle exige la solidarité.

Bien au-delà des questions de gouvernance, ce sont les filières du Trot et du Galop qui font face aujourd'hui à une crise systémique. Les allocations sont en recul depuis 4 ans et, même sur la base de ce qui est affiché et qui n'est pas versé en totalité pour le moment, la chute réelle (compte tenu de la hausse des coûts) est de 20 %. Aucune entreprise ne peut résister à un tel choc sans conséquences graves. Les acteurs économiques s'adaptent avec un décalage. La baisse des effectifs n'a fait que commencer à prendre la mesure, celle des ventes – amiables ou publiques – encaisse désormais la conjoncture. Si on ne fait rien, la spirale de récession va se développer avec en perspective la disparition d'entreprises d'entraînement, d'élevage et d'hippodromes.

Ces épreuves ne pourront être surmontées que par un nouveau partenariat avec l'État sur la base d'une stratégie offensive pour les paris hippiques. Pour cela, la recherche d'une cohésion de l'ensemble des filières est un préalable. C'est aux

dirigeants de notre Institution de prendre la mesure de la déroute potentielle et d'organiser la cohésion.

Responsables

Face au risque de dérapage incontrôlé des filières, il ne peut y avoir deux camps qui s'opposent : les dirigeants auxquels les statuts confèrent les pouvoirs, et tous les autres qui devraient se soumettre sans discuter. Il ne peut y avoir le camp de ceux qui détiennent la vérité contre tous les autres, par définition malveillants et peu éclairés.

Je me suis régulièrement exprimé pour soutenir des projets structurants présentés par les équipes de France Galop. Lors du dernier Comité encore, j'ai exprimé ma confiance dans les arguments développés sur les perspectives de progression d'une collaboration équilibrée du trot et du galop. Bien sûr les projets immobiliers viennent largement au second plan derrière la construction de l'avenir avec l'État.

La confiance marche à double sens et il appartient au président de France Galop, à ses administrateurs de faire confiance au Comité qui les a élus en acceptant, et mieux, en suscitant leurs avis, critiques et propositions.

Les propriétaires et les éleveurs traversent une période particulièrement difficile qui n'est pas tenable, et qui risque de remettre en cause tout le modèle économique. Ils attendent de la part de ceux qui les représentent une attitude responsable. Nous n'avons pas le droit - du haut de nos certitudes – de les décevoir.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.